

Devenir laveur de vitres en auto-entrepreneur

Description

L'auto-entrepreneur laveur de vitres est un statut avantageux qui permet d'appliquer des tarifs plus intéressants comparés aux entreprises de nettoyage. Pour se démarquer, il doit connaître les réalités du secteur grâce à une [étude de marché](#).

Ce statut est d'autant plus intéressant pour l'entrepreneur puisque les démarches sont simples et gratuites. Par ailleurs, l'entrepreneur devra respecter les obligations fiscales et sociales auxquelles sont soumis tous les micro-entrepreneurs.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Quelles sont les informations à savoir avant d'être auto-entrepreneur laveur de vitres ?

Le futur micro-entrepreneur doit **avoir quelques informations clés en tête**.

L'enregistrement de l'auto-entreprise s'effectue sur le guichet unique géré par l'INPI.

L'auto-entrepreneur laveur de vitres est tenu également de souscrire une [assurance RC Pro](#) pour le couvrir en cas **de dommage causé à un tiers**. Au sujet de la fiscalité, il doit savoir que sa micro-entreprise sera classée dans la catégorie Prestation de Services Artisanales-Micro BIC.

D'autre part, il devra s'acquitter de charges sociales de 21,2 % de son chiffre d'affaires annuel. Elles seront **réduites à 10,6 %** si la micro-entreprise bénéficie de l'[ACRE](#). Et pour conserver son statut, celle-ci ne doit pas générer un chiffre d'affaires qui dépasse les 77 700 euros.

Bon à savoir : le statut d'auto-entrepreneur est accessible à toute personne majeure qu'il s'agisse d'un salarié, étudiant, demandeur d'emploi, retraité, fonctionnaire à temps partiel ou encore étudiant.

Quelles sont les étapes à suivre pour débiter son activité ?

Se lancer dans la [création d'une micro-entreprise](#) passe par une étude de marché qui dure des mois, voire des années. Il convient de noter que pour le cas de l'auto-entrepreneur laveur de vitres, le projet nécessite également un investissement dans **un matériel à la fois professionnel et performant**.

Sur le plan légal, **déclarer le début d'activité est obligatoire**. C'est une étape importante parce que sans cette déclaration, l'auto-entreprise n'obtiendra pas son immatriculation et les numéros [Siret](#) et Siren attribués par l'Insee.

En devenant auto-entrepreneur, le laveur de vitres doit tenir un livre comptable pour suivre les achats et les recettes de l'entreprise. À l'instar de toutes les micro-entreprises, il bénéficie du dispositif de « **franchise en base de TVA** ». Soulignons qu'il ne déduit donc pas de [taxe sur la valeur ajoutée](#) et la mention « TVA non applicable, [Article 293 B](#) du CGI » doit figurer sur les factures. En revanche, cette règle ne s'applique pas à ses achats.

Bon à savoir : l'auto-entrepreneur laveur de vitres peut devenir redevable à la TVA si son chiffre d'affaires dépasse 36 800 euros ou s'il choisit de se soumettre au régime réel d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée pour échapper à la TVA pour ses achats.

Rédaction d'un business plan

De la même manière que pour la création de n'importe quelle activité, la rédaction du [business plan complet](#) est une étape importante dans le cadre du projet. Ce document relate les **grandes lignes de la stratégie à adopter** pour mener à bien ce dernier.

La création du business plan ne peut s'effectuer sans une **étude approfondie du marché** sur lequel l'entreprise compte se lancer. Il est bon de noter que cette étape lui permettra d'identifier sa clientèle cible et de mieux comprendre ses besoins.

Faire une étude de marché, c'est aussi faire un tour du côté de la concurrence et **mieux comprendre l'offre et la demande** dans le secteur choisi. L'objectif est de trouver un concept qui permettra à l'auto-entrepreneur laveur de vitres de se démarquer de ses éventuels concurrents. Les éléments suivants apparaîtront dans le document :

- Zone géographique accueillant le siège de l'entreprise ;
- Clientèle ciblée par l'entreprise ;
- Ligne directrice à suivre pour atteindre des objectifs réalistes ;
- Stratégie à adopter pour garantir la viabilité du projet.

À noter : il existe aujourd'hui des outils en ligne qui permettent à l'auto-entrepreneur laveur de vitres de concevoir et de dresser facilement un business plan.

Se fournir en matériel

Il n'est pas rare que les clients mettent à la disposition **du laveur de vitres le matériel** nécessaire à l'exercice de son activité. Mais en bon professionnel, il doit réaliser un investissement et se procurer par exemple des mouilleurs. Ils sont utilisés pour appliquer le produit et retenir l'eau pour ne pas faire des va-et-vient entre le seau et la vitre. Rappelons qu'ils évitent également les éclaboussures et les gouttes d'eau sur le sol.

L'auto-entrepreneur doit penser à s'acheter également des raclettes qui enlèvent **le surplus d'eau et les résidus de saletés** une fois le produit appliqué sur la vitre. Il convient de savoir que ce matériel nettoie cette dernière sans laisser de traces pour un résultat impeccable.

De même, il est préférable qu'il possède des **lavettes en peaux chamoisées ou en microfibres**. Elles permettent d'enlever les résidus d'eau sur les contours de la vitre. Absorbantes, elles donnent un résultat impeccable sans non plus laisser de traces. Parmi les équipements à avoir quand on est auto-entrepreneur laveur de vitres, on peut citer encore :

- Des grattoirs pour enlever la salissure sans pour autant abîmer la vitre ;
- Un seau de vitrier (récipient de forme rectangulaire, très léger) ;
- La tête-de-loup à utiliser en amont du nettoyage pour enlever la poussière ;
- Du matériel de sécurité (gants, harnais, etc.).

Déclarer son activité d'auto-entrepreneur

Rappelons que c'est la première étape à accomplir si l'on souhaite **devenir auto-entrepreneur laveur de vitres**. L'objectif de la démarche est de faire savoir aux autorités fiscales et sociales que la micro-entreprise existe. L'inscription s'effectue en ligne et le dossier se compose des documents et informations suivants :

- Le formulaire de déclaration de début d'activité d'une micro-entreprise à compléter en ligne ;
- Une pièce d'identité du futur auto-entrepreneur ;
- Un justificatif de la domiciliation ;
- Le numéro de sécurité sociale du demandeur ;
- Une attestation de non-condamnation ;
- Une copie des diplômes du micro-entrepreneur.

Le guichet unique se chargera de transmettre le dossier aux différents organismes compétents (Insee, Sécurité sociale, etc.). Exerçant une profession artisanale, l'auto-entrepreneur laveur de vitres a tout intérêt à suivre un [Stage préalable à l'installation](#) (SPI), bien que ce dernier soit devenu facultatif. Il convient de préciser que ce dernier a pour objectif d'apprendre aux futurs entrepreneurs **les bases de la gestion d'entreprise**.

Obtenir son numéro SIRET

Quelques semaines après l'envoi du dossier, l'auto-entrepreneur laveur de vitres devrait recevoir son numéro Siret, octroyé par l'Insee. Ces 14 chiffres attestent de l'existence de l'entreprise dans **le Registre National des entreprises (RNE)**.

Le Siret doit figurer sur tous les documents émis (factures, devis ou encore fiches de paie) par le micro-entrepreneur. Pour rappel, il recevra également l'extrait Kbis, qui peut être considéré comme la carte d'identité de l'entreprise.

À noter : l'Insee octroie un numéro Siret pour chaque [domiciliation d'entreprise](#). Si l'auto-entreprise décide d'ouvrir un autre local, il obtiendra un code supplémentaire après déclaration à l'administration.

Quelles compétences l'auto-entrepreneur laveur de vitres doit-il avoir ?

Pour mettre ses futurs clients en confiance, l'auto-entrepreneur laveur de vitres doit posséder un certain nombre de compétences. Il peut également suivre une formation spécifique pour mener à bien ses missions.

Compétences techniques et qualités

Sur le **plan technique**, il est préférable qu'il :

- Ait des notions de management ;
- Soit familier avec les plateformes élévatrices pour les missions en hauteur ;
- Maîtrise la manipulation des plateformes élévatrices ;
- Maîtrise les plateformes élévatrices des groupes A et B ;

Il faut qu'il sache être également exigeant au sujet de la sécurité. Outre ses compétences techniques, le laveur de vitres doit **avoir certaines qualités** :

- Excellente forme physique pour résister aux conditions de travail extrêmes (forte chaleur par exemple) ;
- Minutie ;
- Aisance même en altitude ;
- Sérieux ;
- Rigueur.

De la même manière que les autres auto-entrepreneurs, mieux vaut avoir un certain **sens commercial** pour exercer l'activité de laveur de vitres. En effet, ce dernier sera chargé de trouver lui-même ses clients. Pour y parvenir, il aura par exemple à publier des annonces en ligne sur des annuaires et des sites spécialisés.

Formations et études

Jusqu'à aujourd'hui, **aucune études spécifiques** ne prépare à devenir auto-entrepreneur laveur de vitres. Si ce travail ne requiert aucun diplôme en particulier, un laveur doit justifier de certaines formations au cours desquelles il apprend les rudiments du métier :

- CAP APH ou Agent de propreté et d'hygiène ;
- Cac pro HPS ou Hygiène, propreté et stérilisation ;
- Un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Bon à savoir : il n'est pas habilité à travailler sur des plateformes mobiles sans avoir un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces) ainsi qu'une attestation de formation pour les échafaudages.

Missions

Son travail ne se limite pas à laver les vitres. En effet, voici les principales missions de **l'auto-entrepreneur laveur de vitres** :

- Dresser un devis ;
- Délimiter un périmètre d'action pour dresser un devis de travaux ;
- Laver les vitres ;
- Veiller à la satisfaction du client ;
- Vérifier que le travail a bien été fait (en compagnie du client de préférence) ;
- Ranger le matériel et nettoyer la zone d'intervention.

Dans certains cas, il doit également se charger de :

- Préparer les engins en cas de travail en hauteur ;
- Veiller à la sécurité des plateformes de surélévation ;
- Coordonner des actions s'il s'agit d'un travail en équipe ;
- Gérer des stocks ;
- Superviser des équipes.

Être laveur de vitres est un travail évolutif. En devenant professionnel des grands immeubles, il a la possibilité de se tourner vers le métier de cordiste. Il a le choix aussi de **travailler avec des entreprises de construction**. Plus tard, il peut même monter une société de lavage de vitres s'il le souhaite.

FAQ

Comment devenir laveur de vitres ?

Il n'y a pas de diplôme spécifique à posséder, mais on peut devenir laveur de vitres avec un :

- CAP APH ou Agent de propreté et d'hygiène ;
- Bac pro HPS ou Hygiène, propreté et stérilisation. D'autre part, sans un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces), l'intéressé ne peut pas travailler sur des plateformes élévatrices.

Comment devenir auto-entrepreneur laveur de vitres ?

Pour devenir auto-entrepreneur en lavage de vitres, il faut suivre les mêmes démarches que les autres micro-entrepreneurs. Il est nécessaire d'effectuer une déclaration de début d'activité. La micro-entreprise sera inscrite au registre des entreprises dès lors qu'elle obtient son Siret et son Siren.

Où effectuer sa déclaration de début d'activité pour devenir auto-entrepreneur laveur de vitres ?

De la même manière que pour toute auto-entreprise, il faudra effectuer la déclaration de début d'activité sur le guichet unique de l'INPI (ou guichet des formalités des entreprises). Celui-ci se chargera d'envoyer le dossier aux organismes concernés. De plus, l'entrepreneur peut confier la formalité à un prestataire spécialisé.